



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 01 2023

Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Conseillers votants : 18

Date de convocation : 05/01/2023
Date d'affichage : 05/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal des GONDS, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire.

Etaient présents : Alain BAUDRY, Christine BOUCHERIE, Davina CHALARD, Marie-Line CLOUX, Patrick CRAJKA, Jacques CROUZET, Laurence DEBORDE, Alexandre GRENOT, Georges GROS, Bernadette HADJ, Philippe LIMOZIN, Charles MAGNIEN, Alain MALTERRE, Christine MÉDINA, Véronique MÉTÉREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nicole MARINI donne pouvoir à Jacques CROUZET, Olivier ROUSSEAU donne pouvoir à Christine MÉDINAN, Marie-Thérèse PAILLAT donne pouvoir à Alain MALTERRE

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Nicolas TOMBU

Secrétaire de séance : Patrick CRAJKA

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20h00, indique les absents excusés et les pouvoirs communiqués et procède à la désignation du Secrétaire de séance, Patrick CRAJKA.

Lors de cette première séance de l'année, M. le Maire souhaite une bonne année aux conseillers municipaux qu'il remercie d'être toujours aussi présents et assidus.

L'année 2023 sera une année de réflexion et d'investissement dans les dossiers pour finaliser les projets d'ici la fin du mandat. A cette fin il informe qu'il sera moins sur le terrain contrairement aux conseillers à qui il demande par conséquent un maximum de loyauté et de continuer à montrer que l'équipe est solidaire et soudée.

M. le Maire remercie les conseillers pour l'organisation des vœux 2023 qui ont été une belle satisfaction et même félicitée par des administrés pouvant être parfois critiques.

Il rappelle qu'il reste trois ans de mandat au cours desquels il convient de ne pas perdre de temps à se demander qui souhaite s'investir lors du prochain mandat, point qui sera fait mi-2025.

M. le Maire réitère sa totale confiance en son équipe municipale.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2022

M. le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

M. le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

3. Ouverture de crédits pour dépenses d'investissement par anticipation au vote du budget

M. le Maire rappelle au Conseil que pour permettre aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action, les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent la possibilité à l'assemblée délibérante, dans l'attente du vote du budget, d'autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

La définition de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent est présentée :

Total crédits de dépenses investissement 2022 autorisés	BP + DM 901 497,00
CRÉDITS A DÉDUIRE	114 410,00
020 -Dépenses imprévues	60 000,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	29 169,00
041 - Opérations patrimoniales	3 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés (capital)	22 241,00
RAR 2021 inscrits au BP 2022	0,00
TOTAL DES DEPENSES A PRENDRE EN COMPTE	787 087,00
1/4 des dépenses (limite)	196 771,75

Chap./Art.	CREDITS OUVERTS 2023 (seront intégrés au BP 2023)	1/4 PROPOSÉ
20	Immobilisations incorporelles	4 080,00
2031	Frais d'études	4 080,00
204	Subvention d'équipement versées	84 473,00
204131	Département - Biens mobiliers, matériel et études	84 473,00
21	Immobilisations corporelles	72 150,00
2111	Terrain nus	5 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 500,00
21311	Hôtel de ville	18 250,00
21312	Bâtiment scolaire	6 600,00
21318	Autres bâtiments publics	15 000,00
2135	Installation générale, agencements, aménagements des constructions	10 000,00
2151	Réseaux de voirie	2 000,00
2152	Installations de voirie	1 000,00
21534	Réseaux d'électrification	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00
2182	Matériel de transport	1 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00
	TOTAL	160 703,00

Les montants proposés à l'ouverture du ¼ des dépenses d'investissements sont ainsi justifiés :

2031 - Frais d'études, 4 080,00 € : devis d'étude d'architectes pour aménagement du gîte qui doit pouvoir être pensé pour tout type de location (halte pèlerins, vélotouristes, location de groupe, salle de réunion, logement de secours) et pour une éventuelle vente si besoin un jour.

204131 - Département ; Biens mobiliers, matériel et études, 84 473,00 € : 2^{ème} versement de 84 472,80 € au Département suite à la réalisation de la 3^{ème} tranche de la RD 128. M. le Maire rappelle que la moitié de la participation de la commune aurait dû être réglée en 2022 et le solde en 2023. 30 % de la participation ont été réglés en 2022 et les 20 % restants de 2022 n'ont pas été sollicités par le Département. M. le Maire remercie le Département pour l'étalement du solde sur 2023 et 2024.

2111 - Terrains nus, 5 000,00 € : achat du Terrain Klein avec frais de notaire. M. le Maire a demandé à la SAFER de mettre la parcelle sous surveillance pour éviter tout achat par un tiers susceptible d'y installer des aménagements non conformes avec le PLU.

2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes, 2 500,00 € : aménagement de la RD 128 du centre-bourg avec 300 plants, et quelques arbres.

21311 - Hôtel de ville, 18 250,00 € : Aménagement de la salle de mariage vers le futur bureau des adjoints et les archives.

21312 - Bâtiment scolaire, 6 600,00 € : A l'école maternelle, changement des éclairages par des LED suite à une fuite du toit et pose d'un film anti-chaueur sur la verrière. Etudier la possibilité d'inscrire ces dépenses dans le plan vert.

21318 - Autres bâtiments publics, 15 000,00 € : branchement pour eau potable et eaux usées au gîte (3 607,02 €) et réserve pour travaux éventuels sur d'autres bâtiments d'ici le vote du budget.

2135 - Installation générale, agencements, aménagements de constructions, 10 000,00 € : dont 7 693,97 € pour limiteur de son à la salle associative, alarme incendie à la salle des fêtes et à la médiathèque et des aménagements de sécurité incendie sur divers sites (école maternelle, centre loisirs, salle associative, bureau directrice école, bureau psychologue).

2183 - Matériel de bureau et matériel informatique, 2 800,00 € : Matériel informatique et mobilier pour le service administratif

Si besoin avant vote du budget :

2151 - Réseaux de voirie : 2 000,00 €

2152 - Installations de voirie : 1 000,00 €

21534 - Réseaux d'électrification : 1 000,00 €

2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques : 5 000,00 €

2182 - Matériel de transport : 1 000,00 €

2188 - Autres immobilisations corporelles : 2 000,00 €

M. le Maire soumet au vote du Conseil la proposition présentée d'ouverture de crédits pour dépenses d'investissement avant le vote du budget selon les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire, avant l'adoption définitive du budget 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, selon le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et article budgétaires d'exécution, comme présenté.

4. Demande de subvention pour la classe découverte de CM2 du RPI Courcoury - Les Gonds en avril 2023

Georges GROS, rapporteur, informe le Conseil que la Directrice et professeure de l'école de Courcoury sollicite une subvention de 1 530 € pour la classe découverte du CM2 du 24 au 28 avril 2023 à Toulouse.

Ce projet de classe découverte concerne 26 élèves de CM2 du RPI Courcoury-Les Gonds, dont 17 élèves de la commune des Gonds.

Pour information, la subvention maximum accordée jusqu'à ce jour est de 70 € par enfant, comme pour les collégiens.

M. le Maire de Courcoury ayant donné son accord favorable pour 90 € de subvention par enfant sans concertation préalable, il est difficile de donner moins que cette somme par souci d'égalité entre les enfants.

Alain BAUDRY demande si des animations ont été organisées par l'école pour diminuer le coût du voyage. Oui c'est le cas et la coopérative scolaire participe à hauteur de plus de 4 000 €.

Christine MÉDINA souligne qu'il n'y a pas eu de voyage scolaire pendant 2 ans dû à la crise sanitaire et que la demande de subvention a été travaillée avec les enfants (enregistrement).

Philippe LIMOUZIN rappelle l'augmentation des charges telles que le coût du transport.

Davina CHALARD demande si la subvention attribuée en 2020 a été utilisée pour un voyage en 2021. Oui c'est le cas.

M. le Maire souhaite une véritable communication au sein du RPI, qui ne soit pas à sens unique.

Suite à la période sans voyage scolaire pendant le COVID, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 530 € à l'école de Courcoury pour l'organisation de cette sortie scolaire, soit 90 € par enfant au lieu de 70 € maximum par enfant accordés sur les années précédentes et d'adresser un courrier à la Directrice de l'école de Courcoury l'informant que la subvention qui serait attribuée lors des prochaines années du mandat sera au maximum de 70 € par enfant. M. le Maire rappelle que les économies réalisées en fonctionnement permettent d'abonder les dépenses d'Investissement.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 1 530 € à l'école de Courcoury pour l'organisation de la classe de découverte du CM2 du 24 au 28 avril 2023 à Toulouse et accepte que le courrier proposé soit adressé à Mme la Directrice.

5. Demande de subvention pour le voyage scolaire du Collège Edgar Quinet en avril 2023

Georges GROS, rapporteur, informe le Conseil que l'établissement Edgar Quinet sollicite une subvention pour le voyage scolaire en Italie du 24 au 29 avril 2023 pour 8 collégiens domiciliés aux Gonds.

Il est proposé d'accorder une subvention de 70 € par collégien domicilié sur la commune, soit 560 €, au Collège Edgar Quinet pour participation au voyage scolaire organisé du 24 au 29 avril 2023 en Italie.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accorde à l'unanimité une subvention de 560 €, soit 70 € par collégien domicilié sur la commune, au Collège Edgar Quinet pour participation de la commune au voyage scolaire organisé du 24 au 29 avril 2023 en Italie.

M. le Maire rappelle que le collège et la commune sont chaque année en relation afin de connaître le nombre de collégiens Gontais participant à un voyage scolaire. Suite aux précédentes subventions attribuées, peu de remerciement sont cependant reçus. Le courrier qui sera adressé au principal du collège pour l'informer de l'attribution de la subvention mentionnera la demande d'inscription d'un message sur Pronote pour indiquer aux parents des enfants bénéficiaires que le Conseil municipal souhaite se mettre en relation avec eux. L'objectif est que les collégiens présentent leur voyage au Conseil municipal des Jeunes.

Véronique MÉTÉREAU demande si la municipalité pourrait participer aux frais d'inscription du Conservatoire qui sont plus élevés pour les enfants domiciliés hors de la commune de Saintes. M. le Maire indique qu'il faudrait que la CDA de Saintes prenne la compétence « Culture et Sports » pour participer au fonctionnement du conservatoire, cas de la ville de Saintes. Or des maires de la CDA refuseraient à ce jour de participer à cette compétence.

Véronique MÉTÉREAU souligne que la commune de Chaniers participe aux frais d'inscription au Conservatoire des enfants domiciliés sur la commune. M. le Maire rappelle que la commune n'a jamais participé à ces frais.

6. Informations et Questions diverses

• Point sur les locations des salles :

- Les recettes des locations des salles sont de 4 964 € pour 2022, dont 3 853 € pour la salle Joseph Bon qui est très fréquemment louée. Cependant, malgré les consignes affichées et communiquées lors des états des lieux entrants de ne pas ouvrir les portes donnant sur la rue après 22h et de maintenir le son à un niveau raisonnable, de nombreuses plaintes du voisinage et interventions de la gendarmerie persistent.

Christine MÉDINA souligne que des utilisateurs sortent fumer et donc discutent côté rue.

Un limiteur de son (coût : 1 516,37 € TTC) va être très prochainement installé par les services techniques. Ce système a été efficace à Chaniers et à Rioux pour supprimer les abus sonores.

M. le Maire indique que si la salle est fermée à la location, il n'y aura plus de lieu de convivialité et l'occupation permanente de la salle par le Centre de loisirs n'est pas d'actualité.

Laurence DEBORDE propose qu'un chèque de caution supplémentaire soit demandé à la location et encaissé en cas de plainte du voisinage par écrit (SMS notamment) ou de déplacement de la gendarmerie pour nuisance sonore. La caution proposée par les conseillers municipaux est de 150 €. Renseignement sera pris auprès du service juridique de l'AMF pour s'assurer de la possibilité et des modalités de mise en place et d'encaissement de cette caution pour nuisance sonore.

M. le Maire rappelle la possibilité d'exercer son pouvoir de police en cas de nuisance sonore et donc d'attribuer des amendes sur la base de plainte écrite ou d'intervention de la gendarmerie. A cette fin la création d'une régie pour encaissement des amendes serait nécessaire (la précédente régie pour encaissement des amendes a été clôturée en septembre 2019 à la demande de la Trésorerie faute de recette depuis 2014).

- État des salles occupées par les associations : Jacques CROUZET informe que certaines associations, qui bénéficient de la gratuité des salles, ne rendent pas les salles et tables propres.

M. le Maire charge Bernadette HADJ de faire un rappel ferme aux associations sur la nécessité de rendre les salles et tables propres. A défaut une caution sera demandée. Rappeler aussi aux associations que le règlement de la 2^{ème} location dans l'année pour manifestation a été supprimé.

• **Sécurité devant l'école** : Alain BAUDRY demande si des feux peuvent être installés devant l'école aux horaires d'entrée et de sortie des classes afin de sécuriser les traversées des enfants. Philippe LIMOUZIN indique que le devis établi à cette fin est de 8000 €, donc trop élevé surtout que cela ne permettra pas de faire ralentir les personnes dont certaines sont des parents d'élèves. L'installation d'un ralentisseur par le Syndicat de la voirie est de 4000 € environ. M. le Maire indique que le projet d'aménagement sera étudié pour ralentir la vitesse sur cette section.

• **Point sur les vitesses enregistrées par le radar pédagogique situé Rue Maurice Ravel sur la RD 128** : Philippe LIMOUZIN rappelle l'installation de deux radars pédagogiques, rue Maurice Ravel et Rue Frédéric Chopin, et fait un point sur les passages et vitesses enregistrés pendant 4 mois en entrée et sortie du village par le radar « Ravel » :

- véhicules entrants : Moyenne de 765 véhicules / jour et de 41.32 km/h. 36.46% des véhicules ont une vitesse entre 41 et 50 km/h. 0.61% sont en grand excès de vitesse (supérieur à 71 km/h).

- véhicules sortants : Moyenne de 781 véhicules par jour et de 47.66 km/h. 38.41% des véhicules ont une vitesse entre 41 et 50 km/h. 2.44% sont en grand excès de vitesse (supérieur à 71 km/h).

Alain BAUDRY indique que le marquage d'une ligne blanche centrale pourrait peut-être faire ralentir les véhicules.

M. le Maire informe qu'une ligne blanche ne peut être mise en zone urbanisée et que les futures plantations feront ralentir les véhicules selon le Directeur des routes du Département.

Philippe LIMOUZIN informe qu'un devis va être établi pour l'installation d'un 3^{ème} radar pédagogique en 2023 Rue du chêne à l'entrée des Gonds.

M. le Maire indique la nécessité de refaire les peintures au sol au hameau de l'Anglade en 2023 et rappelle de pouvoir disposer des devis pour l'installation de 3 plateaux ralentisseurs pour 2024.

M. le Maire remercie les membres du conseil municipal et lève la séance du 12 Janvier 2023 à 21h30.

Le Secrétaire de séance, Patrick CRAJKA



BAUDRY Alain	BOUCHERIE Christine	CHALARD Davina	CLOUX Marie-Line
			
CRAJKA Patrick	CROUZET Jacques	DEBORDE Laurence	GRENOT Alexandre
			
GROS Georges	HADJ Bernadette	LIMOZIN Philippe	MAGNIEN Charles
			
MALTERRE Alain	MARINI Nicole	MEDINA Christine	METEREAU Véronique
	Excusée. Pouvoir donné à Jacques CROUZET 		
PAILLAT Marie-Thérèse	ROUSSEAU Olivier	TOMBU Nicolas	
Excusée. Pouvoir donné à Alain MALTERRE 	Excusé. Pouvoir donné à Christine MÉDINA 	Excusé sans pouvoir donné	